

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire (partie statutaire) de
l'Association Française d'Agronomie (Afa) du jeudi 7 mai 2020**
GoToMeeting

Version 1.0

Relevé de Décisions

- 1 - Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.
- 2 - Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.
- 3 – Le budget prévisionnel 2019 est approuvé.
- 4 – Les administrateurs élus pour trois ans sont : L. Hossard, A. Jomier, M. Le Bail, A. Michel, J-R Moronval, C Naudin, J-G Valette.

34 adhérents sont présents à l'ouverture de la séance, 6 adhérents ont rejoint l'AG en cours de séance et 9 avaient donné pouvoir (liste en annexe).

A. Messéan, Président de l'Afa, ouvre la séance statutaire de l'assemblée générale ordinaire à 14h05. Après avoir accueilli les participants, A. Messéan rappelle que, dans le contexte particulier lié à l'épidémie de Covid-19, l'assemblée générale prévue initialement à Paris le 19 mars 2020 a dû être reportée et que le bureau de l'Afa a proposé de tenir cette assemblée générale statutaire en ligne dès que possible et de la dissocier du Débat agronomique. A. Messéan présente quelques instructions pour la tenue de l'assemblée (notamment l'organisation des votes en ligne) et rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral 2019 ;
- Comptes 2019 ;
- Budget prévisionnel 2020 ;
- Tarif des adhésions 2021 et rescrit fiscal ;
- Renouvellement des administrateurs ;
- Programme d'actions 2020 ;
- Atelier de réflexion.

1) Présentation du rapport moral 2019

Les points marquants du rapport 2019 qui a été adressé aux adhérents sont présentés.

- Une réorganisation rendue nécessaire par la démission de Sophie Douhairie au 1^{er} juin 2019 et par le départ à la retraite de Danielle Lanquetuit au 31 mars 2020. Après avoir

évoqué les parcours de Sophie et de Danielle au sein de l'Afa, leur attachement pour l'association et après les avoir remerciées pour le travail accompli, A. Messéan présente la réorganisation de l'Afa avec le recrutement à mi-temps depuis le 18 mars 2020 de Jérôme Busnel en tant qu'animateur, la mise en place d'un outil de gestion (Pep's Up) et l'appui administratif temporaire d'Elisabeth Lancesseur.

- Un tassement confirmé des adhésions institutionnelles. L. Hossard, trésorière, présente le bilan des adhésions 2019. Si les adhésions individuelles se maintiennent - avec un attrait pour les adhésions « 2 ans » -, la diminution des adhésions institutionnelles se confirme, malgré une campagne de relances ciblées menée au 2^e semestre 2019. Le constat du désengagement des « adhérents historiques » est inquiétant et une action spécifique est prévue en 2020 par le biais d'enquête/contact afin de mieux connaître les besoins et les attentes de ces Personnes Morales vis-à-vis de l'Afa et de favoriser la reprise de ces adhésions.
- Ateliers Terrain. Un seul atelier s'est tenu en 2019 (organisé par F. Macary, en Nouvelle-Aquitaine, sur la « Démarche agroécologique et pratiques mises en oeuvre en viticulture »). Afin de favoriser la relance de cette action, l'Afa propose que J. Busnel puisse venir en soutien aux adhérents qui souhaiteraient engager des Ateliers Terrains.
- Bourse Agro-Reporters. Cette action, pilotée par A. Jomier, a vu en 2019 le financement d'une bourse pour un reportage à Madagascar (Sarah Mettetal). Compte tenu de la crise sanitaire il n'y a pas de bourse lancée en 2020, mais l'objectif est de poursuivre et développer cette action.
- Une relance du groupe « capitalisation » à concrétiser en 2020. Après avoir évoqué l'arrêt du groupe pendant deux ans - suite au gros travail mené pour la réalisation de l'ouvrage « L'Agronomie en action » -, P. Prévost présente les quatre actions qui ont été lancées en novembre 2019, rappelle les enjeux et invite les adhérents intéressés à rejoindre les groupes de travail (entre 4 et 10 personnes) de ces actions qui s'établissent sur plusieurs années.
- Revue AE&S. P. Prévost présente les deux numéros 2019 dont il souligne l'intérêt - malgré le retard de parution de plusieurs mois d'un des numéros - et encourage à une large diffusion. La bonne qualité générale de la revue est soulignée, néanmoins des pistes d'amélioration à apporter à la revue seront évoquées ultérieurement.
- Des entretiens du Pradel réussis. P. Prévost rappelle que 2019 était une édition particulière du fait du Xe anniversaire du Pradel et du centenaire de la disparition d'Olivier de Serres (format colloque, intervenants diversifiés et soutien fort du Ministère de l'Agriculture et d'Agreenium). Les communications présentées à l'occasion du Pradel feront l'objet d'un numéro spécial de la revue AE&S en 2020. Le bilan de l'année O. de Serres est disponible sur le site de l'Afa.
- Communication. A. Messéan fait état d'une légère baisse du trafic sur le site internet, qui fait l'objet d'une évolution progressive. Cinq lettres d'informations ont été envoyées en 2019 et la présence de l'AFA sur les réseaux sociaux poursuit sa progression.
- Établissement de relations institutionnelles avec d'autres associations. En 2019 l'Afa a été en lien avec l'AFES (réflexion sur thèmes d'intérêt commun et adhésion de l'Afa à l'AFES), avec ANDHAR/AFEID/APCA (Afa a été associée à la communication dans le cadre du SIA 2020) et avec des associations nationales au niveau européen (en vue des congrès ESA 2020 et 2024, ce dernier se tiendrait en effet à Rennes).

Délibération n°1 : A. Messéan soumet au vote le rapport moral 2019. Les adhérents, réunis en assemblée ordinaire, approuvent le rapport moral 2019 à l'unanimité.

2) Comptes 2019

La trésorière, L. Hossard, présente le rapport financier 2019. Le résultat 2019 est positif et fait ressortir un excédent de 2501 €. Il est souligné que ce résultat est très conjoncturel du fait de la démission de S. Douhairie (économie de 7440 €) d'une part et du solde positif du Pradel (1560 €) d'autre part. En l'absence de ces deux éléments le solde aurait été négatif et de façon plus importante que ce qui avait été anticipé lors du vote du budget 2019 (pour rappel un budget négatif de -2000 € avait été voté lors de l'AG 2018).

Les résultats restent donc très fragiles et ceci en raison notamment de la perte des adhésions institutionnelles évoquée précédemment.

Durant la discussion, il a été précisé qu'un résultat négatif ne poserait pas de problème particulier à court terme car l'Afa dispose de réserves qui résultent de la dévolution GEARA. Toutefois, il est indispensable de préserver un équilibre dans le fonctionnement de l'association, hors investissements ponctuels.

Délibération n°2 : L. Hossard soumet au vote l'approbation des comptes 2019. Les adhérents, réunis en assemblée ordinaire, approuvent les comptes 2019 à l'unanimité.

3) Budget prévisionnel 2020

Avant de présenter le budget prévisionnel 2020, L. Hossard évoque la dévolution GEARA. L'utilisation de ce fonds (de l'ordre de 100 000 €), se fait en accord avec les membres du comité de suivi. Elle est encouragée et vouée à des actions d'investissement de moyen et long terme autour de la capitalisation des savoirs agronomiques et de la transmission et soutien aux jeunes agronomes. Il n'y a pas eu d'utilisation du fonds GEARA en 2019 à l'exception de la bourse Agro-Reporter. Pour 2020, le comité de suivi a confirmé son intérêt pour deux actions potentielles : soutien à la publication de l'ouvrage QUAE « Histoire de l'agronomie » et possibilité de soutien aux actions du groupe Capitalisation. Ces actions ne sont pas incluses dans le budget prévisionnel en raison, d'une part de l'incertitude sur les échéances et sur les ressources requises et d'autre part, car l'utilisation du fonds GEARA intervient de fait sous forme « d'autorisation de déficit ».

Le budget 2020 s'appuie sur les hypothèses suivantes : même socle d'adhésions qu'en 2019, et nouvelles charges liées à l'arrivée de J. Busnel (salaire et achat d'un ordinateur et logiciels). Un budget en déficit est à nouveau envisagé (-1100 €).

Cependant, il est à noter que la ligne « produits financiers », ne prend pas en compte les revenus des parts sociales du crédit Coopératif, achetées en 2019. On peut raisonnablement estimer qu'ils viendront diminuer ce déficit d'environ 200 à 300 €.

Pour répondre à la question sur l'augmentation de 1200 € sur le poste « Rémunérations d'intermédiaires », L. Hossard précise que cela vient d'une part des honoraires de l'avocat sollicité pour la rédaction du contrat de travail de J. Busnel et d'autre part du logiciel comptable qui sera dorénavant facturé par le Cabinet Comptable (il ne s'agit là que d'un changement de ligne comptable).

Pour répondre à la question sur la « rémunération des personnels » et le ratio gestion/animation, A. Messéan indique que la stratégie est de miser sur les outils pour alléger les tâches de gestion afin que les investissements soient au maximum orientés sur les actions et qu'en régime de croisière, animation et gestion puissent être gérées sur un mi-temps.

Suite à la discussion sur l'obligation ou non d'avoir un expert-comptable (contrôle et validation des écritures, sécurisation pour obtention de subventions, etc.), il est indiqué que la possibilité de faire appel à un Centre de Gestion - dont les prestations sont en général d'un montant inférieur - sera instruite par le bureau puis discutée avec le Conseil d'Administration.

Délibération n°3 : A. Messéan soumet au vote le budget prévisionnel 2020. Les adhérents, réunis en assemblée ordinaire, approuvent le budget prévisionnel 2020 à l'unanimité.

4) Tarif des adhésions 2021 et Rescrit fiscal

Après avoir rappelé que la question de la déductibilité fiscale de tout ou partie des cotisations a souvent été posée, A.Messéan indique que le dossier a été instruit et que selon les critères à prendre en compte, l'Afa doit pouvoir être reconnue d'intérêt général et ainsi relever de l'Article 200 du Code général des Impôts permettant la déductibilité fiscale des dons. Il est par ailleurs souligné que les membres ne retirent pas de bénéfice direct des cotisations. Bien que cela ne soit pas obligatoire, une demande de rescrit fiscal est en cours.

Suite à la consultation du Conseil d'Administration, il est demandé à l'AG de se prononcer d'une manière globale sur les propositions suivantes :

- maintenir les tarifs d'adhésion 2021 inchangés par rapport à 2020 ;
- considérer les « dons » comme déductibles dès 2020 ;
- émettre un reçu fiscal sur l'intégralité des adhésions à partir de 2021 (sous réserve de l'accord de l'administration fiscale).

Délibération n°4 : A. Messéan soumet au vote le tarif d'adhésion 2021 et la déductibilité. Les adhérents, réunis en assemblée ordinaire, approuvent à l'unanimité.

5) Renouvellement des administrateurs

Comme chaque année, un tiers des administrateurs est renouvelé. Le conseil actuel est composé de 20 membres, un poste étant resté vacant en 2019. Les administrateurs sortants sont au nombre de 6 : Thierry Doré, Jean-Jacques Gailleton, Laure Hossard, Aude Jomier, Christine Leclercq et Adeline Michel.

Sept postes sont donc à pourvoir.

Parmi les administrateurs sortants, trois se représentent : Laure Hossard, Aude Jomier et Adeline Michel.

Thierry Doré, Jean-Jacques Gailleton et Christine Leclercq ne se représentent pas.

Le président rend hommage à leur action déterminante au sein de l'Afa.

Christine Leclercq, très impliquée dans le groupe capitalisation, a notamment été la cheville ouvrière du numéro AES « Conseil et formation en agronomie » et produit deux chapitres de l'ouvrage « L'agronome en action ».

Jean-Jacques Gailleton a également été très impliqué dans le groupe Capitalisation dont il a repris la co-animation à la suite d'Eric Marshall et a rejoint le bureau en 2017 où son action importante auprès des lycées agricoles doit être soulignée.

Tous deux ont contribué à mobiliser les enseignants du technique et de l'enseignement

supérieur privé dans la diffusion de l'agronomie et ainsi faire vivre notre carrefour interprofessionnel.

Quant à Thierry Doré, il a assumé la présidence de l'Afa à une période charnière où il fallait pérenniser la démarche après l'euphorie du lancement initial, faire vivre dans la durée l'idée de carrefour interprofessionnel mais aussi préserver l'unité de l'association face à des tensions, comme celles qui ont agité l'association autour de l'agro-écologie. Cette consolidation, Thierry l'a parfaitement réalisée, grâce à sa rigueur, sa connaissance des différents métiers (recherche et enseignement mais aussi ses liens étroits avec le développement), une grande qualité d'écoute et une ouverture aux autres, des talents d'animateur indispensables dans une telle association et une grande sagesse. Beaucoup des principes qui nous guident aujourd'hui ont été élaborés sous sa présidence (notamment ateliers-terrain, relations avec les partenaires, lien avec le fonds GEARA).

S'ils quittent le Conseil, ils restent néanmoins très actifs dans les différentes actions de l'Afa, en particulier l'ouvrage « Fabrique de l'agronomie ».

Quatre nouvelles personnes présentent leur candidature : Marianne Le Bail, Christophe Naudin, Jean-Guy Valette et Jean-Robert Moronval. Après présentation des nouveaux candidats, A. Messéan soumet au vote l'élection des sept membres du conseil d'administration.

Délibération n°5 : Les adhérents, réunis en assemblée ordinaire, élisent le nouveau conseil d'administration à l'unanimité.

A l'issue du vote A. Messéan indique que la prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le 1^{er} juillet 2020.

5) Programme d'actions 2020

A. Messéan rappelle les grandes lignes du programme d'actions 2020 :

- Poursuite de la réorganisation,
- Développement de l'animation auprès des adhérents (Personnes Morales),
- Refonte du site internet,
- Réorganisation du débat agronomique sous forme de trois ateliers « comment l'agronomie peut contribuer à la construction des politiques publiques » précédés de deux webinaires en juin ;
- Réalisation des deux numéros AES (Méthanisation/Pradel2019) et appel à contributions autour du débat PAC ;
- Lancement de la réflexion sur les Entretiens du Pradel 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de l'Afa lève la séance à 15:40



Note : L'intégralité de la séance a été enregistrée.

**Assemblée générale ordinaire de l'Association Française d'Agronomie
du jeudi 7 mai 2020**

Liste des personnes présentes ou représentées

Christophe	BARBOT		Marianne	LE BAIL	
Marc	BENOIT		Christine	LECLERCQ	
Christian	BOCKSTALLER		Francis	MACARY	
Jean	BOIFFIN	(P)	Alain	MANGEOL	
Hubert	BOIZARD		Antoine	MESSEAN	
Jerome	BUSNEL		Marie-Christine	MONNIER	
Jacques	CANEILL		Jean-Robert	MORONVAL	
Aude	CHARLIER		Jean-Pascal	MURE	
Richard	DAMBRINE		Christophe	NAUDIN	
Michel	DUBOIS		Bertrand	OMON	(P)
Michel	DURU		Thierry	PAPILLON	
Yves	FRANCOIS		Elise	PELZER	
Jean-Jacques	GAILLETON		Francis	PETITJEAN	
Agnès	GOSELIN	(P)	André	POUZET	(P)
Corinne	HERBIN	(P)	Philippe	PREVOST	
Laure	HOSSARD		Bruno	RAPIDEL	
Aude	JOMIER		Christine	RAWSKI	
Dominique	JONVILLE		Olivier	RECHAUCHERE	
Francois	KOCKMANN		Davide	RIZZO	(P)
Remi	KOLLER		Olivier	SCHEURER	
Sophie	LAFON	(P)	Jean-Marie	SERONIE	
Jean-Louis	LAFON	(P)	Alain	SIXTRE	(P)
Elisabeth	LANCESSEUR		Veronique	SOUCHERE	
Danielle	LANQUETUIT		Jean-Michel	THOMAS	
Jerome	LAVILLE		Jean-Guy	VALETTE	